

RECONVERSION. L'UNC aide à la recherche d'emplois

L'Union nationale des combattants a signé le 1er décembre, un partenariat avec la société New Way Solution, spécialisée dans l'aide à la reconversion et à la recherche d'emplois, afin d'aider les jeunes adhérents à trouver un emploi. Rencontre avec Patrick Allix, le président départemental de l'association.

LPB : Pourquoi un tel partenariat ?

P.A. : Car il correspond à une convergence entre les prestations offertes par l'UNC et les besoins de nos adhérents. Et il favorise l'œuvre d'entraide chère à nos statuts et destinée à améliorer le sort de nos membres, dans le cadre du 'droit à l'emploi'. Nous avons un devoir de mémoire tourné vers ce qui nous a été transmis, mais avec un regard sur l'avenir aussi. Nous avons évidemment un rôle inter-générationnel vis-à-vis de nos adhérents, d'où cette aide à la reconversion.

LPB : Une aide sous quelle forme ?

P.A. : En proposant aux adhérents des techniques de recherche d'emploi qui se trouvent être, grâce à ce partenariat, déléguées à une expertise extérieure, plus à même de les aider durablement. Au niveau local, via notre réseau en lien avec les PME et les PMI, nous pouvons servir de transmetteurs de dossiers de candidatures, avec des contacts utiles. Nous pouvons mettre à leur disposition, chaque fois que cela est possible, nos infrastructures.

LPB : Qui est concerné ?

P.A. : Tous les adhérents de l'UNC, les 12.000 militaires qui quittent l'institution après quelques années de service et sont un peu délaissés, qui ne savent pas forcément 'se vendre' sur le plan professionnel. Mais aussi les adhérents licenciés économiquement ou en transition professionnelle, les conjoints à la recherche d'emploi suite à une mobilité par exemple...

LPB : Une aide pour quel coût ?

P.A. : Cette démarche s'inscrit dans l'enveloppe initiale de l'allocation accordée annuellement par le conseil d'administra-



Claude Le Foll président de l'U.N.C. dinannaise et Patrick Allix, président départemental, vont unir leurs efforts pour aider leurs plus jeunes membres en recherche d'emploi.

tion national, qui est de 1.080 € maximum par adhérent et par an, dans le cadre de la reconversion. Elle permet aussi une formation collective à Paris ou en province, si elle s'avérerait moins onéreuse.

LPB : N'existe-t-il pas déjà des aides à la reconversion ?

P.A. : Certes oui, mais le partenariat avec New Way Solution

apparaît plus individualisé et mieux ciblé que via les systèmes existants qui concentrent souvent, les moyens dans la capitale. Nous devrions être plus réactifs et efficaces au niveau local.

■ Renseignements :
U.N.C.22, tél : 02 96 94 22 21
et www.unc22.fr